

## LE CTE (COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT) DU 19 JANVIER 2016

Lors du CTE du 19 janvier a été abordée la question de l'élection du représentant du CTE à la CME, du correspondant CGOS, du poste de DRH, du matériel et du budget de la maison de retraite Saint André, ainsi que du rapprochement entre Manosque et Digne. Le point principal de cette instance a été la présentation du plan de formation 2016. Le plan de formation n'a pas été présenté, comme chaque année, au dernier trimestre de l'année précédente (voir au verso).

### MATERIEL POUR LA MAISON DE RETRAITE SAINT ANDRE

La CGT demande des précisions sur le matériel demandé lors du précédent CTE.

La responsable des services économiques explique que c'est en cours et qu'elle nous fera parvenir un tableau de suivi des achats. La CGT demande également que l'interphone des salles de soins soit réparé. La direction indique qu'ils n'ont pas trouvé de solutions fiables pour le moment.

### BUDGET EHPAD (MDR SAINT ANDRE)

Les GIR, correspondant au niveau de dépendance des résidents, ont été actualisés. 155 000 euros sont accordés à partir de 2015 jusqu'à la prochaine convention tripartite.

La CGT propose que cet argent puisse servir à améliorer les conditions de travail et recruter notamment du personnel supplémentaire.

### ACTUALITE DRH

La CGT demande si un nouveau ou une nouvelle DRH est prévu(e), la précédente venant de quitter ses fonctions. La réponse est oui, c'est en cours. A son arrivée, nous atteindrons les 6 DRH en 6 ans.

La CGT fait remarquer qu'il y a un important turnover de DRH et qu'il est difficile de travailler dans ces conditions.

### CONGES ANNUELS

Suite à plusieurs revendications de salariés, la CGT rappelle à l'administration que les CA et leurs dispositions appartiennent aux salariés (certains cadres placent des CA à leur convenance).

### CORRESPONDANT CGOS

La CGT demande des précisions concernant le remplacement de l'agent assurant les fonctions de correspondant CGOS (Comité de Gestion des Œuvres Sociales).

Monsieur Le Directeur répond que ce sera une personne des services de la DRH et qu'il nous donnera son nom au plus tôt.

### ELECTION DU REPRESENTANT DU CTE A LA CME

Un représentant du CTE, élu en son sein, est membre de la CME (Commission Médicale d'Etablissement) avec voix consultative.

La CGT propose Mr LE BOULCH Yann comme représentant du personnel à la CME. Il est élu à l'unanimité.

### IMPACT DE LA LOI SANTE ET COOPERATIONS RENFORCEES

La nouvelle loi santé prévoit la mise en place de GHT (Groupements Hospitaliers de Territoires) et des projets médicaux partagés. C'est dans ce cadre, qu'une étude est en cours sur notamment un rapprochement entre les centres hospitaliers de Manosque et de Digne. La CGT sera vigilante sur la stratégie choisie et sa formalisation.

A la CGT, nous ne sommes pas contre les coopérations. Les coopérations sont à la base de notre syndicalisme. Le « Coopérer », le « travailler ensemble » font partie de notre histoire. La différence c'est que les pouvoirs publics utilisent le mot « coopérer » à la place de fusionner ou absorber...et là, c'est totalement différent.

# Plan de formation :

## L'analyse du syndicat CGT de l'hôpital de Manosque

Le syndicat CGT de l'hôpital s'engage pleinement dans la formation professionnelle car la formation (initiale et/ou professionnelle) est centrale dans la vie d'un(e) citoyen(ne) - travailleur(se). La formation lui permet de s'émanciper dans sa vie professionnelle mais également dans sa vie personnelle. La CGT met tout en œuvre pour que la formation soit un espace revendicatif prioritaire, au même titre que les salaires, les conditions de travail, ou les retraites.

### LES QUALIFICATIONS AU CŒUR DE NOS PREOCCUPATIONS

Les employeurs, via les compétences, cherchent souvent à réduire les rémunérations, tout en exigeant plus de choses. C'est pour cela que la CGT reste vigilante dans cette instance. Le syndicat CGT demande que lorsqu'on parle de formation, on parle de qualification et de savoir.

En lisant le plan de formation, on ne visualise pas une réelle recherche d'amélioration des qualifications. On regrette le manque d'ambitions à ce sujet et particulièrement pour les agents peu ou pas qualifiés. Tous les agents durant leur carrière doivent pouvoir augmenter d'au moins un niveau de qualification. En effet, beaucoup trop d'agents ne sont pas qualifiés et beaucoup trop n'ont pas la possibilité d'évoluer professionnellement.

### LA SITUATION PARTICULIERE DES AGENTS DE LA MDR SAINT ANDRE

La CGT demande l'accélération de la montée en qualification des personnels de la maison de retraite Saint André car il y a encore trop de "faisant fonction".

### LE REMPLACEMENT DES AGENTS

La CGT demande le remplacement des agents partant en formation.

### ETUDES PROMOTIONNELLES

La CGT restera vigilante et vérifiera que le nombre de places financées sera à même de répondre aux demandes (en lien avec les réussites aux concours). La CGT rappelle qu'une étude promotionnelle ne doit pas être refusée sous prétexte qu'un poste n'est pas prévu. On ne doit pas pénaliser un agent pour cette raison.

### UN EGAL ACCES POUR TOUS A LA FORMATION

Les personnels de chaque service doivent pouvoir bénéficier d'un accès à la formation.

D'ailleurs, il y a des services où de nombreux salariés partent en formation et d'autres où les personnels sont pas ou peu représentés dans le plan de formation (exemple : Médecine D ou Chirurgie E).

Les AMA (ex-secrétaires médicales) sont également très peu représentées dans le plan. La CGT a demandé des explications sur les services et professions peu représentés. La direction a répondu qu'ils n'apparaissent pas car ils sont concernés par des formations en interne (pour ces formations sur site, les noms n'apparaissent pas dans le plan). La CGT suivra attentivement l'évolution de ces formations.

De nombreux CDD n'ont pas eu leur formation acceptée. La CGT rappelle que la formation professionnelle est un droit pour les titulaires, les stagiaires et les contractuels. La CGT demande que le plan de formation n'exclut pas les CDD. Il en va de même pour les agents de catégories C. La CGT demande un effort particulier pour ces personnels, majoritaires dans les effectifs et minoritaires dans les départs en formation.

De plus, il n'est pas acceptable qu'un agent qui a vu sa formation annulée pour des raisons de services, ne puisse pas y participer l'année suivante.

### LA TRANSPARENCE DANS LE SUIVI DES DEMANDES

La CGT demande plus de transparence dans le suivi des demandes, au niveau de la sélection des demandes avant le CTE, mais également dans la réalisation du plan de formation et des éventuelles modifications qu'il connaîtra. Un plan de formation est évolutif, il y a souvent des différences entre le prévisionnel et le réalisé. En effet, des formations sont annulées en cours d'année (maladie, nécessités de service, manque d'inscrits...).